



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT - 14 octobre 2026

Fera-t-il encore bon de vieillir en Wallonie ?

Conclave budgétaire wallon : Unessa, santhea et Femarbel alertent sur l'impact des économies annoncées pour les maisons de repos et de soins.

À l'issue de son conclave budgétaire, le Gouvernement wallon a décidé d'imposer un effort financier important aux maisons de repos et de soins. Présentées comme « maîtrisées et temporaires », ces économies auront pourtant des répercussions durables sur le secteur. Pour Unessa, santhea et Femarbel, cette mesure va considérablement aggraver la pression financière sur les établissements et fragiliser leur capacité à répondre adéquatement aux besoins des résidents.

Une mesure estimée à 150 millions d'euros sur trois ans

La mesure présentée ce lundi, sans aucune concertation avec le secteur, prévoit trois sauts d'index de 2 %, en 2027, 2028 et 2029 du financement public des MR/MRS. L'indexation liée au dépassement de l'indice-pivot attendu en novembre 2026 est maintenue.

Ces sauts d'index toucheront le financement des forfaits qui contribue notamment au financement d'un part importante du personnel soignant. Et ce qui n'aura pas été financé une année ne sera pas récupéré l'année suivante, de sorte que l'écart se creusera au fil du temps.

Sans égard pour les principes régissant la concertation sociale dans notre pays, le Gouvernement indique que les salaires du personnel continueront à suivre les mécanismes d'indexation applicables, conformément aux conventions collectives de travail. Quant aux prix d'hébergement, ils resteraient soumis aux règles en vigueur. Le gouvernement ne précise toutefois pas comment ces mécanismes pourront être garantis au vu du nouveau contexte budgétaire des établissements.

Pour les fédérations cependant, telle que décrite, la mesure représenterait au bas mot une réduction des financements des établissements à hauteur de 25 mio/€ en 2027, 50 mio/€ en 2028, 75 mio/€ en 2029, soit un impact cumulé sur la période de l'ordre de 150 millions d'euros.

Des charges qui s'ajoutent

Cette décision intervient alors que les établissements doivent aussi faire face à d'autres évolutions réglementaires et financières. Dans notre Etat fédéral, les niveaux de pouvoir décident. Et les maisons de repos, elles, payent l'addition dans son ensemble : cotisation liée à l'absence de longue durée d'un travailleur, réforme des APE, évolution de la fiscalité automobile et patrimoniale, ainsi que nouvelles obligations d'investissement en cybersécurité.

Ces charges supplémentaires s'ajoutent à des coûts déjà en hausse et renforcent les préoccupations des établissements quant à leur capacité à maintenir leurs services et leurs équipes.

Qui supportera l'écart ?

Les maisons de repos et de soins doivent respecter des normes de fonctionnement et d'encadrement fixées par la Wallonie. Elles ne peuvent donc pas adapter librement leurs effectifs ou leurs activités lorsque leurs financements diminuent.

Si les coûts continuent d'augmenter tandis que les financements progressent moins vite, qui absorbera l'écart ? Les établissements dont beaucoup sont à l'os ? Les travailleurs, au prix d'une pression supplémentaire sur les équipes et les organisations ? Ou les résidents et leurs familles, à travers le prix d'hébergement qui doit pourtant rester accessible ?

Derrière les choix budgétaires, c'est une question de société qui se pose : quelles conditions de vie et d'accompagnement voulons-nous garantir à nos aînés ?

La future Garantie autonomie ne peut, à court terme, répondre à ces préoccupations. Le dispositif est encore en construction ; ses premiers effets concrets ne sont pas attendus avant 2030. Et surtout, elle ne couvrirait pas les soins liés à la grande dépendance, ce qui, pour nous, serait un non-sens doublé d'une discrimination en fonction du lieu d'hébergement.

Des choix budgétaires à assumer

Les trois fédérations ne contestent pas la nécessité de contribuer à l'effort collectif. Elles demandent toutefois que les conséquences des décisions soient évaluées et discutées avec le secteur.

La révision des normes des maisons de repos, prévue dans les orientations de la Déclaration de politique régionale de 2024, pourrait ouvrir des pistes. Elle devra cependant tenir compte de cette

nouvelle réalité financière des établissements. Le secteur reste disposé à rechercher des solutions et à être force de propositions.

Une chose est certaine : il ne sera pas possible de réduire durablement les financements tout en maintenant les exigences actuelles en matière de qualité, normes d'encadrement, d'offre et de prix d'hébergement.

Si la Wallonie choisit de consacrer moins de moyens à l'accompagnement des personnes âgées en maison de repos, elle devra aussi assumer les effets de ce choix. On ne peut pas promettre de préserver demain ce que l'on fragilise aujourd'hui.

Contacts presse :

Femarbel : Thierry Gilson – Secrétaire général - t.gilson@femarbel.be - 0473/40 50 29

Santhea : Sophie Paczkowski – Responsable communication – sophie.paczkowski@santhea.be
– 0477 13 90 36

UNESSA : Jean-François Bodarwé – Responsable communication – jean-francois.bodarwe@unessa.be – 0476 40 32 77